



ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE ANDRÉ DRAPEAU

RUE DES CROISSETTES

85110 La Jaudonnière.

☎ : 02 51 34 34 43

Mail : ce.0851188e@ac-nantes.fr

Blog : <https://ecoleprimairepublique-lajaudonniere.e-primo.fr/>

Année 2023/2024

Conseil d'école n°1 du lundi 13 novembre 2023 de 18h15 à 20h00

Ordre du jour :

- Présentation des personnes présentes, résultat des élections de représentants de parents d'élèves, explication du fonctionnement du conseil d'école.

- Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°3 de l'année 2022/2023.

- Règlement intérieur 2023/2024.

- Présentation du contexte scolaire pour la rentrée 2023/2024 :
 - Effectifs actuels et projection.
 - Programme Phare.
 - Dispositif de dépistage des troubles visuels, du langage et de la communication.

- Les projets 2023/2024 :
 - Les projets pédagogiques.
 - Le projet NEFLE « Notre Ecole Faisons la ensemble ».

- Questions diverses.

- Verre de l'amitié

<i>Personnes présentes</i>	<i>Personnes excusées</i>
Monsieur GUINAUDEAU, président du conseil d'école et directeur de l'école. Madame COFFINEAU, 3 ^{ème} adjointe. Madame WARNEZ, conseillère municipale aux affaires scolaires. Madame DEMAY, enseignante (maternelle) Monsieur DACLA, enseignant (CP-CE1) Madame DESPAQUIS, représentante des parents d'élèves titulaire. Monsieur MAUPETIT, représentant des parents d'élèves titulaire. Madame ROUSIERE, représentante des parents d'élèves titulaire.	Madame BOUDEAU Marie, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription Bocage-Est. Monsieur PELLETIER, maire de la Jaudonnière. Madame ROUSSEAU Mélanie, psychologue scolaire. Madame LECLERCQ, maître E du RASED. Mme BOUILLAUD, ATSEM.

➤ Présentation et fonctionnement du conseil d'école.

Monsieur GUINAUDEAU invite chaque personne à se présenter du fait de la présence de nouveaux interlocuteurs à ce premier conseil d'école 2023/2024. Monsieur GUINAUDEAU tient à rappeler que Mademoiselle Noémie FLANDROIS a été recrutée en tant que service civique par le Rectorat de Nantes. Elle sera présente toute l'année scolaire.

Suite aux élections de représentants de parents d'élèves du vendredi 13 octobre 2023, Madame Brigitte DESPAQUIS, Monsieur Jonathan MAUPETIT et Madame Aurélie ROUSSIERE ont été élus représentants de parents d'élèves titulaires avec 72% de participation.

À compter de cette rentrée, il était possible d'effectuer les élections sous la forme d'un vote électronique. Néanmoins, les conditions légales et logistiques ne le permettaient pas. Cette modalité pourrait être mise en œuvre qu'après une délibération du conseil d'école.

- **Avis du conseil d'école :** Le conseil d'école va consulter les familles sur le principe d'un vote électronique. En cas d'avis favorable, la mise en œuvre de ce dispositif sera conditionnée à la faisabilité d'un point de vue pratique et juridique.

Le conseil d'école vise à adopter une position sur le règlement de l'école, le projet d'école. Il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur le fonctionnement de l'école : la sécurité ; l'aménagement de l'école, les bâtiments et le mobilier ; les moyens alloués à l'école, les actions pédagogiques, la restauration scolaire, les activités périscolaires, les rythmes scolaires. Le conseil d'école se réunit trois fois dans l'année.

Les points traités lors du conseil d'école et les décisions prises feront l'objet d'un compte rendu puis d'une validation par procès-verbal.

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées :

- Lundi 11 mars 2024 à 18h00.
- Lundi 27 mai 2024 à 18h00.

➤ Amendement / Validation du procès-verbal du Conseil d'école n°3 de l'année 2022/2023.

Aucun amendement n'a été proposé.

Le compte rendu du Conseil d'école n°3 du mardi 30 mai 2023 est validé à l'unanimité.

Ce dernier sera publié sous la forme d'un procès-verbal.

➤ Règlement intérieur de l'école 2023/2024.

Le règlement de l'école est lu et approuvé à l'unanimité.

➤ Présentation du contexte scolaire pour la rentrée 2023/2024.

• **Effectifs 2023/2024 et projection :**

Classe de Madame DEMAY			Classe de Monsieur DACLA		Classe de Monsieur GUINAUDEAU		
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5	3	5	9	4	4	8	7
13 élèves			13 élèves		19 élèves		

Nombre total d'élèves : 45

Nombre de familles : 35

Comme évoqué lors des précédents conseils d'école, le nombre d'élèves est en baisse régulière dans notre département. À la Jaudonnière, le nombre d'arrivées (Petites Sections ou rentrées en cours d'année) est inférieur à celui des départs (CM2 vers le collège + départ en cours d'année).

Monsieur GUINAUDEAU met en avant une baisse des effectifs en ce début d'année. De nouvelles rentrées sont prévues en cours d'année pour les Toutes Petites Sections. Néanmoins, Monsieur GUINAUDEAU rappelle que le maintien de la troisième classe à la Jaudonnière sera probablement étudié par les services académiques si le nombre d'élèves n'augmente pas. En cas d'annonce de gel ou de fermeture d'une classe, la municipalité sera informée directement par les services académiques.

- **Avis du conseil d'école :** Il semble important de communiquer et mettre en valeur les actions entreprises par l'école. Il est envisagé de rédiger une plaquette distribuée avec le bulletin communal et présentée en mairie. Monsieur GUINAUDEAU envisage de réaliser un petit film pour mettre en valeur l'école. Enfin, il est convenu d'inviter les nouvelles familles de la Jaudonnière au goûter de Noël de l'école le vendredi 22 décembre dans le cadre de portes ouvertes.

- **Programme Phare (Prévention de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement scolaire) :**

Depuis la rentrée 2022, le gouvernement français fait de la lutte contre le harcèlement scolaire une priorité nationale. Ainsi, chaque établissement scolaire a dû concevoir un plan pour prévenir et gérer les situations de harcèlement scolaire. Depuis un an, les agents de l'Éducation Nationale se forment au fur et à mesure. Le plan de prévention est réactualisé en fonction des ajustements du Ministère de l'Éducation Nationale, du Rectorat ou de la DASEN (Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale). Pour cette rentrée 2023, la circonscription de Chantonnay a formé une équipe Phare qui intervient dans les établissements scolaires en cas de suspicion de harcèlement scolaire.

➤ Dispositif de dépistage des troubles visuels, du langage et de la communication.

Explication du dispositif :

Ce dispositif est impulsé par le Ministère de la Santé et de l'Éducation Nationale afin d'améliorer le repérage et la prise en charge précoces des troubles et maladies de l'enfant pour l'ensemble du territoire national. Il existait déjà dans d'autres départements français.

Il s'agit d'un test-diagnostic mis au point par des orthophonistes pour les enfants âgés de 36 à 42 mois. (3 ans – 3 ans et demi). Ce test peut être utilisé par des médecins, des orthophonistes et des enseignants. Il cible 4 domaines : la socialisation/communication, le graphisme, le vocabulaire, la compréhension/expression.

Pour réaliser ce diagnostic, une collaboration est mise en place entre les enseignants, la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et les professionnels de santé (orthophonistes et orthoptistes).

Mise en œuvre du dispositif :

Tout d'abord, Madame DEMAY et Monsieur GUINAUDEAU ont participé à une journée de formation avec les différents partenaires de ce dispositif.

Puis, les familles des élèves concernés ont été invitées à la réunion de présentation du dispositif le mardi 7 novembre. L'accord des familles est nécessaire pour la transmission des tests à la CPAM.

En classe, l'enseignante répond à plusieurs items correspondant à des faits observables et donc objectifs. Cette grille est transmise à la CPAM. Les enseignants ne sont pas des professionnels de santé et ne sont donc pas compétents pour poser un diagnostic médical.

Ces tests sont analysés par les professionnels de santé. Si les bilans mettent en avant un besoin important et urgent, la CPAM veille à accélérer une prise en charge rapide de l'enfant chez un orthophoniste. Également, un orthoptiste viendra effectuer un bilan visuel pour l'ensemble des élèves âgés de 36 à 42 mois.

Les analyses et les conclusions établies par les professionnels de santé sont communiquées aux familles et non aux enseignants en raison du secret médical. Néanmoins, la CPAM invite les parents à partager les informations aux enseignants de leur(s) enfant(s).

➤ Les projets 2023/2024.

- **Les projets pédagogiques**

En lien avec notre projet d'école, le thème de l'année est intitulé : « Voyageons à travers le monde avec les Jeux Olympiques et Paralympiques ». L'axe 2 du projet d'école porte sur le sport et la santé. Ainsi, plusieurs actions vont/iront en ce sens :

- Apprentissages autour de cette thématique dans les divers domaines scolaires en classe.
- CP au CE1 : Brossage de dents chaque midi.
- Mise en place de plusieurs petits-déjeuners dans l'année autour de l'alimentation.
- EPS avec l'intervenant sportif de la communauté de communes Cédric Tudeau. Les CP-CE1 participent à un cycle de 8 séances autour du speedball et les CE2-CM1-CM2 autour de l'ultimate.
- CP au CM2 : Savoir-nager à la piscine de Chantonay entre le 23 novembre et le 1^{er} février.
- 2^{ème} édition des Olympiades de l'école entre mai et juin 2024.
- Classe de CE2-CM1-CM2 : Participation aux Olympiades organisée par la communauté de communes. Cette journée réunira l'ensemble des élèves de cycle 3 du territoire.
- Projet NEFLE « Notre École Faisons là Ensemble » autour du savoir rouler à vélo. (*point évoqué par la suite*).

Les projets et les actions autour du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et du Parcours Citoyen :

- **Les enfantaisies** : Les élèves de la maternelle au CE1 se sont rendus aux Enfantaisies le mardi 17 octobre. Les élèves ont participé à des ateliers (argile, percussion, art floral, théâtre, jeu d'ombre...) et ont assisté à un spectacle. Chaque

année, les enfants et les enseignants apprécient grandement cet évènement qui enrichit le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves.

- **Rencontre avec le réalisateur Jean-Louis Bobot** : La classe de CE2-CM1-CM2 a accueilli le réalisateur de films documentaires Jean-François Bobot. En lien avec les apprentissages autour de l'alimentation, Monsieur Bobot a présenté son film documentaire autour du four à pain qui existait autrefois à la Jaudonnière.
 - **Les Incorruptibles** : Comme chaque année, l'école participe au dispositif des Incorruptibles afin de renforcer l'attrait des élèves vers la lecture. Comme d'habitude, l'élection des meilleurs albums aura lieu à la mairie au mois de mai afin de sensibiliser les élèves aux règles de la démocratie.
 - **École & Cinéma** : Les élèves de CP-CE1 participent au dispositif « École et Cinéma ». Ainsi, ils verront trois films dans l'année pour enrichir leur culture personnelle et développer des compétences liées au parcours culturel. La communauté de communes assure le financement de trois transports à l'année. Le coût de chaque séance est de 2,50 € par élève. La municipalité prend en charge 1,50 € par élève et une participation d'un euro est demandée aux familles. Elle sera gratuite pour les familles ayant adhéré à l'Amicale laïque.
 - **Spectacle « Même pas peur »** : Le vendredi 10 novembre, les élèves de CE2-CM1-CM2 se sont rendus à Chantonay pour assister au spectacle de Jérôme Aubineau « Même pas peur ! ».
-
- **Le projet NEFLE « Notre École Faisons là Ensemble »** :

Lancé le 8 septembre 2022 par le président de la République, le Conseil National de la Refondation (CNR) vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour construire les solutions concrètes sur les grandes transformations à venir. L'Éducation fait partie des domaines de transformations.

Ainsi, le CNR et le Ministère de l'Éducation Nationale ont mis en place le dispositif NEFLE « Notre École faisons là ensemble ». Ce dernier vise à faire émerger des projets et des initiatives visant à améliorer la réussite, le bien-être des élèves ainsi que réduire les inégalités scolaires. Les projets élaborés pilotés par les directeurs et directrices d'école sont concertés par la communauté éducative : enseignants, élus, représentants de parents d'élèves, familles, partenaires de l'école. Ainsi, chaque projet est conçu de la manière suivante :
 - 1^{ère} étape : La concertation initiale avec les membres de la communauté éducative.
 - 2^{ème} étape : L'élaboration du projet au service de la réussite et du bien-être des élèves.
 - 3^{ème} étape : Le soutien financier du Fonds d'innovation pédagogique. (*dotatation d'au moins 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat*).

À ce jour, l'équipe enseignante souhaiterait porter un projet d'investissement important avec l'achat de draisennes et de vélos. Depuis plusieurs années, les enseignants et l'intervenant sécurité routière constatent un manque d'aisance à se déplacer à vélo parmi les élèves. Ce projet d'investissement s'appuierait sur notre projet d'école, sur les préconisations du Ministère de l'Éducation (Savoir rouler à vélo) et sur des enjeux de santé publique (L'activité physique).

La réunion de concertation est fixée au lundi 27 novembre à 18h00.

➤ Questions diverses

Une famille s'interroge sur l'état actuel du protocole sanitaire pour le COVID.

Monsieur GUINAUDEAU rappelle que le protocole sanitaire défini par la Loi dans le cadre de l'épidémie de COVID n'est plus en vigueur. Les personnes positives à la COVID n'ont plus l'obligation d'isolement ou d'effectuer un test. Comme dans toute maladie à infection respiratoire, il est recommandé de porter le masque et de maintenir les gestes barrières autant que possible.

Une famille s'interroge la sécurisation de l'établissement scolaire étant donné que tout le monde peut entrer sans contrôle par le portillon de la garderie.

Monsieur GUINAUDEAU informe qu'une réunion est prévue ce jeudi 16 novembre avec Monsieur le Maire et Monsieur SCHAUB (Coordonnateur de la Sécurité Départementale auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Vendée) à ce sujet.

Une famille s'interroge sur l'emplacement de la fête d'école avec l'installation de la structure sur la cour de l'école. Monsieur GUINAUDEAU rappelle que la mise en œuvre de la fête des prix nécessitera une implication de la municipalité en raison de la perte d'espace. De plus, Madame COFFINEAU précise que l'utilisation du city stade pour les scolaires et le public sera aussi conditionnée aux préconisations de l'équipe enseignante pour répondre à des enjeux de sécurité des élèves.